UN APERCU DE L'ECONOMIE POLITIQUE DE L'IRAN CONTEMPORAIN

DU CAPITAL A LA CONDITION DE LA FORCE DE TRAVAIL

SARA SELAMI

SEPTEMBRE 2026

https://www.iran-echo.com/

Un aperçu de l'économie politique de l'Iran contemporain
Du capital à la condition de la force de travail Page 3

Annexe 1 – L'Etat et le secteur étatique Page 16

Annexe 2 – Le secteur public non étatique Page 21

Annexe 3 – Le secteur paraétatique Page 25

Annexe 4 – Le secteur privé Page 31

UN APERÇU DE L'ECONOMIE POLITIQUE DE L'IRAN CONTEMPORAIN

DU CAPITAL A LA CONDITION DE LA FORCE DE TRAVAIL

Que l'Iran soit un pays capitaliste et que la République islamique soit un régime autoritaire et répressif, personne ne le conteste sérieusement.

Les questions qui importent se posent en aval :
- Comment fonctionne ce capitalisme-là, précisément ?
- Comment s'y organise l'accumulation ?
- Comment s'y articulent les formes de propriété ?
- Quel rôle l'État y joue-t-il, et quelle fonction la répression y remplit-elle ?
- Et surtout, pour ce qui nous occupe ici : par quels mécanismes cette structure produit-elle et reproduit-elle une force de travail surexploitée et précarisée à l'extrême ?

Trois niveaux d'analyse seront distingués, qui s'articulent sans se confondre : la structure générale du capitalisme iranien, l'effet des sanctions, l'effet de la guerre et du blocus.
- Le premier constitue la base durable.
- Le deuxième ne s'y substitue pas ; il s'y ajoute, aggrave des tendances déjà installées et redistribue inégalement les coûts et les gains.
- Le troisième ajoute la destruction matérielle directe et la combine aux sanctions.

Cette distinction permet d'éviter deux erreurs symétriques : imputer aux sanctions et à la guerre l'ensemble de la situation, ou, à l'inverse, les traiter comme de purs chocs extérieurs sans effet sur les rapports sociaux internes.

À chaque niveau, la question posée reste la même. Que deviennent le coût du travail, les conditions de travail, la capacité d'organisation des salariés et la place de la répression ? Et comment le coût de la crise se répartit-il entre le capital et le travail ?

1. LA STRUCTURE GENERALE

Pour comprendre la réalité de l'économie politique iranienne, deux représentations sont à écarter.

1.1. Au-delà de l'« économie rentière »

La première représentation fait du pétrole la cause de tout**.** Les racines de la « théorie de l'État rentier » remontent aux analyses structuralistes et institutionnalistes d'économistes du Tiers-Monde. Cette thèse ne saurait donc être qualifiée, à son origine, de purement libérale ou néolibérale. Elle a néanmoins été réappropriée, au cours des dernières décennies, par les courants libéraux et néolibéraux -- particulièrement au sein des institutions financières internationales -- qui l'ont articulée au concept de « malédiction des ressources ».

Dans cette perspective, l'argument selon lequel l'absence d'impôt mène à la dictature, écho inversé du fameux *No taxation without representation*, sert à justifier la privatisation des ressources nationales, la

réduction de l'interventionnisme étatique et la refondation de la relation entre l'État et le citoyen autour d'un système fiscal de marché[1]. Sous cette forme, la thèse est également reprise par une partie de la gauche : la rente dispenserait l'État de lever l'impôt, et cette absence d'impôt produirait mécaniquement l'autoritarisme.

Deux objections suffisent à la mettre en difficulté.
- D'abord, le lien entre pétrole et dictature n'a rien d'automatique, et le cas iranien lui-même fournit le contre-exemple. L'autoritarisme y est bien antérieur à la centralité des revenus pétroliers, acquise à partir de 1973 -- et antérieur, plus largement, à la découverte du pétrole en 1908.
- Ensuite, l'Iran n'est pas un pays sans impôt ; il ne l'a jamais été, et il l'est moins encore aujourd'hui[2]. Le problème n'est donc pas l'absence de fiscalité, mais sa répartition entre les classes. Les salarié.es en acquittent une part importante et rigide -- prélèvements sur les salaires, taxes à la consommation -- tandis que les hauts revenus, les patrimoines et les grandes entreprises y échappent largement, par des voies légales autant qu'illégales.

Sur le même terrain, une seconde correction s'impose. La rente n'a pas simplement bloqué l'industrialisation. Les recettes pétrolières ont historiquement financé l'importation de machines et de biens d'équipement, la construction d'infrastructures, les subventions à l'énergie. Le pétrole est l'une des conditions matérielles du développement industriel du pays.

Plutôt que d'opposer une économie « rentière » à une économie « productive », on considérera donc ces deux dynamiques comme un seul ensemble : une économie où pétrole, énergie, crédit, machines, finance et industrie sont articulés à un même régime de profit, fondé sur la compression du coût du travail.

1.2. Des formes de propriété différentes, un système imbriqué

La seconde représentation à écarter est celle de la division en secteurs -- étatique, paraétatique, public et privé. Ces secteurs existent, bien entendu, mais se concentrer sur ce qui les sépare produit une image statique et rend mal compte de leurs relations réelles. Ils forment en réalité un écosystème intégré et enchevêtré.

L'économie iranienne articule ces quatre formes de propriété et de contrôle. La distinction retenue ici est analytique. Elle tient compte du propriétaire institutionnel, du pouvoir de décision et de la place occupée dans l'appareil politique. Elle ne correspond pas à quatre catégories juridiques parfaitement séparées. Certains statuts se recoupent, tandis que les participations croisées et les sociétés à actionnariat mixte relient ces ensembles.

- Le secteur étatique regroupe les entreprises et les actifs dont l'État, à travers le gouvernement et ses organismes, détient la propriété ou le contrôle déterminant. Il conserve un poids important dans le pétrole, le gaz, les réseaux énergétiques, les infrastructures et une partie du système bancaire. Ses entreprises combinent, selon les cas, objectifs de rentabilité, missions de service public et priorités politiques. Ce rôle de propriétaire doit être distingué de l'action générale de l'État, qui organise les conditions de l'accumulation pour l'ensemble des capitaux. Annexe 1

- Le secteur public non étatique, dans cette distinction, comprend principalement les municipalités, les organismes d'assurance sociale et certaines caisses de retraite, ainsi que leurs entreprises. L'Organisation de la sécurité sociale et Shasta, sa société d'investissement, en constituent un exemple central : des

ressources destinées à financer des droits sociaux sont investies dans des activités spéculatives, tandis que les assuré.es et les retraité.es restent écarté.es des décisions essentielles. Cette organisation dispose de l'un des principaux réseaux d'entreprises du pays, constitué avec les cotisations des salarié.es. Mais ce patrimoine ne revient pas à celles et ceux qui l'ont produit. Annexe 2

- Le secteur paraétatique désigne ici les ensembles économiques liés aux Gardiens de la révolution et aux grandes fondations placées sous l'autorité du Guide. Insérés dans l'appareil de pouvoir, ils disposent de chaînes de commandement distinctes de l'administration gouvernementale ordinaire. Leur puissance combine détention d'actifs, participations dans des entreprises, accès privilégié à certains grands contrats et contrôle de circuits stratégiques. Khatam al-Anbiya, société d'ingénierie des Gardiens, illustre notamment un pouvoir fondé sur l'organisation de grands projets et de réseaux de sous-traitants, qui dépasse la seule propriété directe des installations. Annexe 3

- Le secteur privé comprend les entreprises dont la propriété et le pouvoir de décision relèvent principalement de personnes ou de groupes privés. Il n'est ni la bourgeoisie faible qu'on décrit parfois, ni un simple exécutant. Il rassemble de petites unités, de nombreuses PME et de grands groupes industriels, commerciaux et financiers. Son accumulation repose sur la production, les services, la distribution, la sous-traitance et l'investissement, y compris dans des entreprises à actionnariat mixte. L'accès aux marchés publics, au crédit ou aux soutiens de l'État peut favoriser cette accumulation sans transformer à lui seul une entreprise privée en entreprise publique. Annexe 4

Ces ensembles ne forment donc ni des blocs isolés ni un système sans conflits. Ils sont reliés par les commandes publiques, la sous-traitance, le crédit, les participations, la Bourse et les transferts d'actifs. Ensemble, ils reproduisent la structure économique du pays et pérennisent la domination du capital.

1.3. Le point central

La question décisive est de savoir comment cet ensemble organise le rapport au travail -- autrement dit, comment des capitaux d'origines diverses s'articulent et convergent pour pressurer le travail.

Quelle que soit la forme juridique -- entreprise privée, société liée à un fonds de retraite, conglomérat lié aux Gardiens --, la logique est la même : contrats temporaires, sous-traitance, emploi informel, compression des salaires, entrave aux syndicats indépendants. Les mêmes méthodes s'appliquent partout.

Le trait le plus décisif du capitalisme iranien, au-delà de la complexité des formes de propriété, réside donc dans la condition salariale elle-même, et dans sa précarisation systématique, extrême et violente.

1.4. Le travail temporaire et la sous-traitance

Les déclarations de représentant.es du monde du travail situent la part des contrats temporaires à des niveaux très élevés, parfois jusqu'à 95 %,

Cette généralisation de l'emploi temporaire prend son essor à partir des années 1990, dans le contexte des politiques d'ajustement structurel, de privatisation, de flexibilisation de l'emploi et du développement de la sous-traitance après la guerre Iran-Irak (1980-1988). Il en résulte une précarisation de la force de travail et une baisse de son coût.

La suite s'inscrit dans la même logique. En 1999, les ateliers de cinq salarié.es ou moins sont exemptés d'une grande partie des obligations du droit du travail ; en 2003, ceux de dix salarié.es ou moins connaissent le même sort. Les grandes entreprises en profitent largement. Il leur suffit d'éclater un même chantier entre plusieurs sous-traitants de moins de dix salarié.es chacun. Aujourd'hui, des millions de travailleurs sont recrutés par des agences de travail temporaire auxquelles recourent aussi bien le secteur privé que l'État, le public et le paraétatique.

La faiblesse de la protection réelle résulte de la généralisation des contrats temporaire et du recours massif aux intermédiaires. En Iran, le contrat temporaire n'est donc pas un phénomène marginal, c'est un choix structurel. La sous-traitance illustre parfaitement cette asymétrie.

1.5. L'emploi informel

À cette précarité contractuelle s'ajoute un emploi informel massif, dont l'ampleur est évaluée à environ 60 % de l'emploi total[3] -- avec, contrairement aux tendances mondiales, une prédominance féminine : 63 % chez les femmes contre 58 % chez les hommes[4]. L'informel n'est pas une périphérie extérieure au capitalisme. C'est une pièce fonctionnelle de l'accumulation, qui réduit le coût de la force de travail en transférant à la personne salariée elle-même les coûts de la maladie, de la vieillesse et du chômage.

Ce qui distingue l'Iran n'est donc pas l'existence de l'emploi informel, phénomène largement répandu dans le capitalisme contemporain, mais son poids dans l'ensemble du marché du travail.

1.6. Inflation et reproduction sociale

En Iran, l'inflation n'est pas une simple « perte de pouvoir d'achat » pour une grande part des ménages salariés. Lorsque l'inflation frappe d'abord et violemment l'alimentation et le logement -- les deux postes les plus lourds du budget populaire --, c'est la capacité même de cette reproduction qui est atteinte.

Quand le salaire principal et les allocations ne suffisent plus, toute l'économie domestique se réorganise : deuxième emploi, petit commerce, conditionnement à domicile, retour des retraité.es sur le marché du travail, augmentation du temps de travail des femmes et, dans les situations les plus dégradées, travail des enfants.

Dans cette configuration, le travail des femmes occupe une place centrale. Leur taux de participation formelle est faible et recule : 14,4 % à l'automne 2023, 13,8 % au début de 2024, 13,1 % au début de 2025[5]. Mais ce taux ne rend compte que de l'emploi visible. Les travaux qui ont tenté de corriger cette sous-estimation situent le taux réel de participation économique des femmes entre 25 et 30 %, soit plus du double des chiffres officiels[6]. S'y ajoute, évidemment, une masse invisible de travail reproductif.

1.7. La répression comme condition de l'accumulation

Aucun des mécanismes de compression des coûts et de précarisation du travail ne tiendrait sans la répression. La possibilité de résister collectivement à la baisse des salaires, aux licenciements ou à la sous-traitance dépend de la possibilité de s'organiser, de créer des syndicats indépendants et de faire grève. Lorsque les syndicats indépendants sont entravés, que les grèves sont criminalisées, que les militant.es sont arrêté.es et

emprisonné.es et que les mobilisations sont transformées en questions de sécurité, le rapport de force se déplace en faveur du capital -- quelle que soit la fraction de capital concernée.

La répression ne constitue donc pas un élément extérieur à l'économie politique iranienne. Elle est l'une des conditions qui permettent de reproduire, année après année, un travail au rabais et fortement précarisé.

La gestion pénale de la pauvreté

La répression remplit par ailleurs une autre fonction : elle ne vise pas seulement les militant.es, mais s'étend tout aussi systématiquement à la gestion pénale de la pauvreté.

Une autre dimension apparaît dans l'usage massif de la peine de mort. Sans entrer dans le détail des chiffres globaux, deux ordres de grandeur suffisent. Selon Amnesty International, les exécutions recensées en Iran représentaient en 2024 environ 64 % du total mondial hors Chine, (972 exécutions sur 1 518). En 2025, au moins 2 159 personnes y ont été exécutées, soit près de 80 % du total mondial documenté hors Chine. Il s'agit du niveau le plus élevé enregistré en Iran depuis 1981[7].

La répartition des motifs pour lesquels des personnes ont été exécutées importe autant que leur nombre. En 2025, 998 de ces exécutions -- 46 % -- concernaient des infractions liées aux stupéfiants. Elles touchent principalement des petit.es trafiquant.es situé.es au bas de l'échelle. En temps « normal », la pauvreté constitue donc le principal facteur sous-jacent de ces condamnations, au sein desquelles les minorités ethniques, notamment baloutches, kurdes et afghanes, sont frappées de façon disproportionnée. Les femmes n'y échappent pas davantage[8]. La peine de mort ne frappe pas seulement les opposant.es politiques. Elle broie aussi, à grande échelle, celles et ceux que la détresse économique a poussé vers les circuits illégaux.

1.8. Ce que l'on retient de ce premier niveau

Aucune étiquette simplificatrice et réductrice -- comme « économie étatique », « économie rentière » ou « économie des Gardiens » -- ne peut décrire l'économie politique iranienne d'aujourd'hui. Du point de vue de la majorité sociale, le trait déterminant du capitalisme en Iran est l'articulation de différentes formes de propriété autour d'une force de travail fortement exploitée, largement précarisée et massivement informalisée. La répression en est le garant essentiel, et l'État y joue un rôle décisif -- non seulement comme acteur économique, mais comme organisateur politique et répressif des rapports sociaux.

2. L'ECONOMIE POLITIQUE DES SANCTIONS

Tout ce qui précède relève de la trajectoire propre du capitalisme en Iran. Les sanctions, elles, renforcent cette structure et la redessinent. Il ne suffit donc pas de constater qu'elles « nuisent à l'économie ». Il faut voir comment elles redistribuent le pouvoir, les coûts et les opportunités. Il faut identifier les fractions du capital qu'elles affaiblissent, celles qu'elles renforcent et les groupes sociaux sur lesquels leur coût finit par se reporter.

2.1. Premier effet : la redistribution entre fractions du capital

Les sanctions pénalisent les entreprises dépendantes des importations ou des technologies, de financements ou d'intrants étrangers. Elles avantagent en revanche ceux qui disposent d'un accès aux devises et aux

infrastructures permettant le contournement : bureaux de change, sociétés-écrans, intermédiaires commerciaux, réseaux disposant de relais financiers à l'étranger. Cette dynamique s'est déployée par vagues successives.

2.2. Les vagues de sanctions

À partir de 2006, l'internationalisation des sanctions liées au nucléaire, puis leur durcissement entre 2010 et 2012, intensifient des mécanismes de contournement déjà existants. En 2012, l'embargo européen sur le pétrole et la déconnexion des banques iraniennes du réseau SWIFT aggravent brutalement l'isolement financier ; les exportations pétrolières s'effondrent. Les mêmes réseaux perfectionnent alors l'envoi de pétrole vers la Chine à prix cassé, la contrebande de produits pétrochimiques et le blanchiment, via la Turquie et les Émirats. Circuits indirects de paiement, bureaux de change, entreprises fictives, intermédiaires sont autant d'éléments qui deviennent centraux dans le commerce extérieur iranien.

Chaque nouvelle campagne élargit et professionnalise les circuits de contournement existants, et renforce donc le poids des acteurs capables de les organiser. Les réseaux liés aux Gardiens y occupent une place importante, sans toutefois en détenir le monopole. Le secteur privé, par exemple, dispose de ses propres réseaux particulièrement efficaces.

En 2018, le retrait américain de l'accord nucléaire relance une vague dite de « pression maximale », qui fait changer les sanctions d'échelle. La crise des médicaments permet d'en saisir le mécanisme.

2.3. 2018 et la crise des médicaments

Ce qui change en 2018, ce n'est pas la disparition juridique des exemptions humanitaires ; médicaments et équipements médicaux restent formellement exemptés. C'est la possibilité pratique de les utiliser qui disparait. Avec le retour des sanctions secondaires[9] et la désignation d'un nombre croissant de banques iraniennes, le risque juridique et financier devient tel que banques, transporteurs et laboratoires internationaux préfèrent interrompre toute relation avec l'Iran. L'exemption humanitaire demeure sur le papier ; les canaux de paiement et de transport, eux, se referment.

L'Iran produit localement une très large part des médicaments courants qu'il consomme, mais cette production dépend elle-même de matières premières et d'équipements importés. Les maladies rares et certains traitements lourds restent en outre tributaires de produits ou de dispositifs étrangers. Sur le marché noir irrigué par les circuits indirects, les traitements deviennent inaccessibles à la majorité de la population. Les personnes atteintes de maladies graves ou rares en sont les premières victimes. Le coût de la sanction ne frappe donc pas là où elle est officiellement dirigée. Il se déplace le long des circuits financiers et retombe, en bout de chaîne, sur les patient.es, et particulièrement sur les patient.es modestes.

En 2026, plusieurs médicaments ont connu de fortes hausses de prix en Iran, allant dans certains cas jusqu'à un sextuplement sur un an. La guerre et les obstacles financiers et commerciaux liés aux sanctions perturbent gravement l'approvisionnement. À ces difficultés s'ajoutent la dépréciation du rial, la réduction du champ d'application d'un taux de change préférentiel pour les médicaments, ainsi que les retards de paiement des organismes d'assurance maladie, qui fragilisent davantage le secteur et rendent les traitements moins accessibles[10].

2.4. Deuxième effet : le travail comme variable d'ajustement

Les sanctions renchérissent l'investissement, l'importation, le financement, l'assurance et le transport, parce que chaque opération passe par des intermédiaires supplémentaires.

Le capital n'absorbe pas passivement ce surcoût et cherche à le répercuter. Une partie est transférée au consommateur et aux consommatrices, par la hausse des prix. Une autre est parfois absorbée par les subventions publiques à l'énergie ou au crédit. Mais une part importante retombe sur le travail par les licenciements, la compression des salaires réels, la dégradation des protections sociales, le recours accru à la précarité et à l'informel. Le travail devient la variable d'ajustement d'une économie soumise à une pression géopolitique prolongée.

2.5. Troisième effet : l'inflation et redistribution

L'inflation est le mécanisme le plus redoutable de cette redistribution. Dans une économie sanctionnée, la dévaluation de la monnaie nationale opère un transfert entre classes sociales. Le revenu réel des salarié.es payé.es en monnaie nationale est érodé. A l'inverse, celles et ceux qui détiennent des devises, des biens ou des stocks se protègent, et parfois en profitent. Les sanctions ne frappent donc pas « la nation » de manière uniforme ; elles frappent les classes travailleuses, et très brutalement.

2.6. Sanctions et répression

La confrontation extérieure permanente fournit enfin à l'État un prétexte commode pour faire passer la contestation sociale pour une question de sécurité nationale. Grèves, mobilisations salariales, tentatives d'organisation indépendante sont assimilées à une déstabilisation encouragée de l'étranger. Le climat géopolitique donne ainsi au pouvoir une ressource idéologique et répressive supplémentaire pour maintenir un rapport de force favorable au capital dans son ensemble.

3. LA GUERRE ET LE BLOCUS

La guerre déclenchée par les bombardements israélo-américains du 28 février 2026 pousse ces tendances à un autre stade. Il ne s'agit plus de restrictions ni de surcoûts, mais de destruction directe : capital fixe, bâtiments, machines, réseaux d'énergie. Ce sont les capacités de production qui sont visées, et la guerre détruit une partie des supports matériels de l'accumulation.

3.1. Destructions de la production et de la reproduction

Les quarante jours de l'agression israélo-américaine, du 28 février au cessez-le-feu du 8 avril 2026, puis la reprise partielle et intermittente des combats à partir du 8 juillet, après la caducité du protocole d'accord conclu en juin[11], en donnent la mesure.

Les frappes ont touché des habitations, des hôpitaux, des écoles, mais aussi les infrastructures pétrolières, les raffineries, les usines sidérurgiques et de nombreuses autres installations industrielles.

Selon le bilan consolidé du Croissant-Rouge iranien, 149 528 unités civiles ont été détruites ou endommagées, dont 123 647 logements et 24 450 locaux commerciaux, auxquels s'ajoutent 350

établissements de santé, 993 écoles et centres éducatifs, 32 universités et 56 sites du Croissant-Rouge lui-même[12].

Les conséquences humaines et environnementales de cette guerre sont évidemment immenses ; on se limitera ici à son bilan économique, social et politique.

Du côté de l'appareil productif, le ministre de l'Économie a fait état d'environ 3 000 unités industrielles touchées, dont 500 entièrement détruites[13]. Ces pertes concernent notamment les grandes entreprises de la sidérurgie et de la pétrochimie, moteurs essentiels de l'économie non pétrolière et des recettes d'exportation.

La destruction agit en chaîne. Une centrale endommagée interrompt des productions très éloignées du site frappé. La rupture des transports et des télécommunications bloque les approvisionnements, les paiements, l'activité. La fermeture des écoles reporte sur les familles -- et d'abord sur les femmes -- une part supplémentaire du travail de garde des enfants. La guerre désorganise simultanément l'usine et le foyer, la production marchande et la reproduction sociale.

3.2. Le travail

Dans un marché du travail déjà structuré par les contrats temporaires et la sous-traitance, la transmission du choc est rapide : contrats non renouvelés, licenciements, chômage massif sans indemnisation réelle, glissement accéléré vers l'informel.

Les chiffres en donnent la mesure. Le ministère du Travail reconnaît environ un million de pertes d'emploi directs . Les effets en chaîne pourraient menacer dix à douze millions d'emplois[14]. Le taux de participation économique, mesuré d'un printemps à l'autre pour neutraliser les variations saisonnières, recule de 41,2 % au printemps 2025 à 40,7 % au printemps 2026[15]. Le Programme des Nations unies pour le développement estimait, avant même la fin de la première phase de guerre, que 3,5 à 4,1 millions de personnes supplémentaires pourraient passer sous le seuil de pauvreté, ce qui porterait la proportion concernée d'environ 36,3 % à un niveau pouvant atteindre 41 %.[16].

L'inflation suit la même pente. En août 2026, le Centre statistique d'Iran faisait état d'une inflation de 89 % sur un an; de 69,9 % en moyenne annuelle et de 127,5 % pour les produits alimentaires. Cette inflation serait assortie d'une contraction du produit intérieur brut de l'ordre de 6 %[17]. Le marché des changes reflète lui aussi cette dégradation. Début septembre, le dollar libre se négociait autour de 224 000 à 227 000 tomans, contre environ 135 000 au début de l'année[18].

Le constat se répète. Les détenteurs d'actifs se protègent en convertissant leurs avoirs ou en spéculant sur les biens rares, tandis que le ou la salarié.e payé.e en monnaie nationale encaisse directement l'explosion du coût de la vie, sans amortisseur.

3.3. Le blocus : prolonger la guerre par l'économie

Le blocus maritime, prolonge cette destruction par un autre moyen. Il combine certains mécanismes de la guerre et des sanctions. Il ne détruit pas nécessairement l'usine, mais il lui retire ses matières premières, ses débouchés, ses devises et ses moyens de paiement.

Mis en place par les Etats-Unis après le cessez-le-feu d'avril, brièvement assoupli dans le cadre du mémorandum de juin puis de nouveau renforcé, le blocus a produit un effet particulièrement spectaculaire sur le pétrole.

Selon des données de suivi maritime citées par Reuters, les chargements de brut iranien sont passés d'environ deux millions de barils par jour en mars à seulement 220 000 à 255 000 en août[19].

Le blocus transforme ainsi le choc militaire immédiat en dégâts économiques prolongés : baisse des recettes en devises, renchérissement des importations, immobilisation des stocks et contraction de l'activité d'entreprises pourtant directement épargnées par les bombardements.

3.4. La coupure d'internet

La coupure d'internet donne à l'articulation entre crise sociale, guerre et répression sa forme la plus visible. Une première coupure nationale intervient le 8 janvier 2026, pendant le soulèvement de décembre 2025 – janvier 2026 ; l'accès est ensuite rétabli. Le 28 février, avec le début des bombardements, une coupure quasi totale est instaurée. Elle durera 88 jours, jusqu'au 26 mai 2026. Elle constitue, selon les organismes de surveillance du réseau, la plus longue coupure nationale jamais enregistrée[20].
Un dispositif d'abord utilisé pour isoler une mobilisation socio-politique est ainsi devenu, avec la guerre, un instrument durable de contrôle de la société.

Cette mesure n'a pas seulement interrompu la communication. Dans une économie où plusieurs millions de personnes dépendent du commerce en ligne, des plateformes et du travail informel, elle a supprimé des revenus et détruit une part de l'activité de milliers de petites entreprises. La coupure fonctionne donc simultanément comme un instrument de contrôle politique et comme un mécanisme de transmission du coût de la crise vers des millions de ménages.

3.5. Un terrain social déjà conflictuel

La guerre n'est pas tombée sur une société socialement et politiquement apaisée. À l'automne 2025, les conflits du travail se poursuivaient. En novembre, plusieurs milliers de travailleurs sous-traités de South Pars se mobilisaient encore sur les salaires, les conditions de travail et la sous-traitance[21]. Quelques semaines plus tard, à partir du 28 décembre, dans une dynamique d'une tout autre ampleur et d'une autre nature, un soulèvement populaire traversait le pays, avant une répression d'une extrême violence[22]. Ces deux épisodes ne forment pas une même séquence politique, mais ils indiquent que la guerre s'est abattue sur une société déjà traversée par une conflictualité sociale profonde

3.6. Guerre et extension de la répression

Dans ces conditions, la répression n'a pas attendu la fin des combats pour s'intensifier. Le contexte de guerre a encore renforcé l'usage de la « sécurité nationale » comme cadre de répression.

En 2026, les exécutions pour accusations liées à la sécurité nationale ont fortement augmenté. Le 5 août, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme signalait qu'au moins 56 personnes avaient été exécutées depuis le 19 mars pour des accusations de cette nature, dont 27 en lien avec les protestations du

début de l'année. Il signalait qu'une centaine d'autres se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort pour des motifs similaires[23].

Dans le même temps, le Parlement a engagé l'examen d'un projet de loi intitulé « Lutte contre l'infiltration des services de renseignement et des gouvernements ou institutions étrangers ». Le 16 août, les députés en ont approuvé les principes généraux par 183 voix contre quatre. Le texte n'est donc pas encore adopté et son examen s'enlise[24].

Les versions publiées du projet couvrent un champ extrêmement large[25]. Ce qu'elles incriminent donne la mesure de cet état d'urgence de fait : coopération universitaire, bourses d'étude, recherches communes, échanges d'informations et de statistiques, activités associatives, formations, production culturelle et contacts avec certains médias étrangers. Certaines interactions avec les médias qualifiés d'« hostiles » pourraient être passibles de peines de prison.

Le danger politique dépasse donc la seule accusation d'espionnage. En incriminant les relations scientifiques, médiatiques et associatives ordinaires, ce dispositif veut s'attaquer encore davantage aux espaces dans lesquels peuvent se constituer des associations civiles et des organisations ouvrières.

Là encore, la guerre extérieure élargit considérablement les moyens et les prétextes de la répression. À la faiblesse organisée du pouvoir collectif des travailleurs et travailleuses s'ajoute désormais un état d'urgence sécuritaire, dans lequel toute contestation est plus facilement assimilée à une menace venue de l'extérieur.

4. CONCLUSION

L'articulation des trois niveaux d'analyse fait apparaître davantage une continuité qu'une succession de modèles différents.

La structure générale du capitalisme iranien repose sur une force de travail bon marché, précaire, fragmentée, dont la capacité d'organisation indépendante est fortement entravée.

Les sanctions ne créent pas ces rapports sociaux, mais elles les reconfigurent. Elles renforcent les circuits d'intermédiation, rendent la production et le commerce plus coûteux, déplacent le pouvoir vers les acteurs capables de contourner les restrictions et reportent une part croissante de ces coûts sur le travail.

La guerre ajoute la destruction matérielle : usines, infrastructures, emplois, logements et services nécessaires à la reproduction sociale.

Le blocus prolonge cette destruction en étranglant les flux de marchandises, tandis que l'état de guerre fournit au pouvoir de nouvelles justifications pour étendre la répression.

À chacun de ces niveaux, la question fondamentale reste donc la même. Par quels mécanismes la crise et le choc sont-ils transmis, qui dispose des moyens de s'en protéger, et sur qui leur coût finit-il par retomber ?

Ceux et celles qui disposent de devises, de patrimoine, de crédit, de réseaux commerciaux ou d'un accès privilégié aux ressources de l'État peuvent amortir ou déplacer une partie des pertes.

Les salarié.es et les ménages qui ne disposent pas de ces protections les absorbent sous la forme de baisse du salaire réel, chômage, précarisation, informalisation ; et voient leurs luttes collectives encore d'avantage réprimées.

Les sanctions et la guerre rendent donc plus violents et plus visible les rapports de classe qui structurent l'économie politique iranienne.

Notes :

[1] Dans l'optique néolibérale, un État qui détient des ressources pétrolières se transforme en « État prédateur » ou « marchand ». Il n'a nul besoin du consentement de ses citoyen.nes, puisque ses revenus proviennent directement du sous-sol. Si l'industrie pétrolière était privatisée, soutiennent ces théoricien.nes, l'État serait contraint, pour assurer son propre fonctionnement, de lever un impôt même minimal (*minimal tax*) auprès de la population ; et c'est précisément cet impôt, si faible soit-il, qui instaure une relation juridique bidirectionnelle, le citoyen ou la citoyenne pouvant dès lors signifier à l'État que, payant l'impôt, il a le droit de contrôler ses dépenses. Il s'agirait là de l'unique moyen de réduire la taille de l'État et de le contraindre au respect de l'État de droit (*rule of law*). Loin de s'opposer par principe à toute fiscalité, les néolibéraux prônent donc la substitution d'une « fiscalité de marché » à la « rente pétrolière ». Ils ne conçoivent pas l'impôt comme un instrument de redistribution sociale des richesses, mais comme un mécanisme institutionnel destiné à lier les mains de l'État aux règles du marché libre, à le déposséder de la propriété directe des ressources nationales. ↥

[2] Pour l'année iranienne 1405 (qui s'étend de mars 2026 à mars 2027), la part de la fiscalité a atteint un niveau plus élevé dans la structure budgétaire du pays. Dans la loi de finances définitive votée par le Parlement après révision, les impôts représentent près de 52 % des ressources publiques globales du budget de l'État. ↥

[3] Centre de recherches du Parlement iranien, *Analyse des indicateurs du marché du travail à l'hiver 2019-2020*, 2020, rapport numéro 17089, cité dans Mohammad Maleki, « l'emploi informel produit de la pauvreté », Centre pour l'autonomisation de l'Etat et de la société, 16 août 2021. ↥

[4] Selon les données du Centre statistique d'Iran, reprise par la Banque mondiale dans son rapport du printemps 2022, parmi les actifs occupés en 2019-2020, environ 63 % des femmes et 58 % des hommes travaillaient dans l'informel. Banque mondiale, *Iran Economic Monitor : Managing Economic Uncertainties*, printemps 2022. ↥

[5] Centre statistique d'Iran, résultats trimestriels de l'enquête sur la force de travail (automne 2023, hiver 2023-2024, hiver 2024-2025), population de 15 ans et plus.↥

[6] Fatemeh Etemad Moghadam, « Undercounting Women's Work in Iran », *Iranian Studies*, vol. 42, n° 1, 2009, p. 81-95. L'autrice montre que les enquêtes statistiques officielles sous-estiment systématiquement le travail des femmes. Dans le secteur agricole et l'économie rurale, leur participation réelle approche 40 %. En intégrant l'économie informelle urbaine, les activités génératrices de revenus à domicile et le travail familial non rémunéré, elle situe le taux réel entre 25 et 30 %. L'étude repose sur des données antérieures à 2009, et l'ordre de grandeur qu'elle établit vaut ici comme correctif méthodologique plus que comme mesure actualisée. ↥

[7] Amnesty International, rapports annuels sur les condamnations à mort et les exécutions, édition 2024 et édition 2025 ↥

[8] Selon les données consolidées par l'ONU et plusieurs organisations de défense des droits humains, l'Iran a enregistré une augmentation alarmante du recours à la peine de mort à l'encontre des femmes. En 2024, au moins 31 femmes ont été exécutées. Il s'agissait alors du chiffre annuel le plus élevé documenté en 17 ans. En 2025, au moins 48 femmes ont été exécutées. Cela représente une hausse de 55 % par rapport à l'année précédente. Depuis le début 2026, au moins 19 femmes ont été exécutées [NEWSUN, ECPM, Iran Human Rights, Amnesty International] ↑

[9] Les sanctions secondaires sont un instrument de coercition économique visant les acteurs de pays tiers. Alors que les sanctions primaires américaines s'appliquent principalement aux personnes et entreprises relevant de la juridiction des États-Unis, les sanctions secondaires menacent aussi les entreprises étrangères qui effectuent certaines transactions avec l'Iran, notamment d'exclusion du marché ou du système financier américain. Pilier de la stratégie de « pression maximale », cette menace pousse de nombreuses banques et grandes entreprises à renoncer à leurs activités avec l'Iran, parfois même lorsque les échanges sont autorisés. Rapport Humain Rights Watch ↑

[10] Selon les autorités sanitaires, l'enveloppe de devises au taux préférentiel de 285 000 rials pour un dollar destinée aux médicaments et aux équipements médicaux est passée de 3,5 à 3 milliards de dollars pour l'année iranienne 1405 (2026-2027). Il en résulte une hausse du coût d'une partie des ces importations. Une procédure annoncée en juin 2026 prévoit notamment l'importation de médicaments sous la marque d'origine avec des devises non subventionnées. Pour l'ensemble des difficultés voir : Al Jazeera ; Euronews ; Deutsche Welle ↑

[11] Protocole d'accord annoncé le 14 juin 2026 et signé le 17 juin, mais les combats ont repris dès le 8 juillet. Les deux parties considèrent le protocole comme caduc. Après une courte période d'accalmie, l'attaque des forces américaines le 30 août sur l'île de Larak, suivie de la riposte immédiate du CGRI (Gardiens), a enclenché un nouveau cycle de frappes réciproques intermittentes et de guerre d'usure. ↑

[12] Croissant-Rouge iranien, bilan communiqué par son président, Pirhossein Kolivand (agence Mehr, juin 2026). ↑

[13] Déclaration du ministre de l'Économie et des Finances, Ali Madanizadeh, rapportée par la presse iranienne en mai 2026. ↑

[14] Ministère du Travail, chiffres relayés par la presse iranienne et internationale, mai 2026. ↑

[15] Centre statistique d'Iran, Enquête sur la population active, Printemps 1405 (2026). ↑

[16] PNUD, *Economic and Human Development Impacts in the Islamic Republic of Iran* ↑

[17] Centre statistique d'Iran ; projections du FMI pour 2026 (IMF DataMapper). ↑

[18] Cours du marché libre de Téhéran, relevés de presse. ↑

[19] baisse de la vente du pétrole iranien ↑

[20] Black-out 88 days NetBlocks ↑

[21] mobilisation des travailleurs précaires d'Assalouyeh ↑

[22] un nouveau soulèvement populaire ; Une répression terrible ↑

[23] Déclaration du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme
Au 20 septembre 2026, plusieurs sources permettent d'actualiser les chiffres. L'ensemble des exécutions en 2026 relève à 564 (sans précision de la date exacte d'arrêt du décompte) *Iran Human Rights*. Au moins 59 hommes ont été exécutés pour des accusations à caractère politique ou liées à la « sécurité nationale » entre le 18 mars et la fin août 2026 *Human Rights Watch*. Au moins 29 personnes ont été exécutés pour les accusations liées aux manifestations de décembre 2025 - janvier 2026 *Iran Human Rights*. Au moins 15 personnes ont été exécutés pour des accusations d'espionnage *Iran Human Rights*. ↑

[24] La présidence du Parlement a fait savoir que le sujet était trop sensible pour être tranché rapidement. Le texte a soulevé trop d'oppositions. Certains articles -- ceux qui punissent l'envoi de messages, de photos ou de vidéos à des médias étrangers, ceux qui encadrent les contacts avec les ambassades --sont repartis en commission. Le pouvoir judiciaire s'est plaint de n'avoir pas été consulté, et les juristes du gouvernement jugent le projet contraire à la Constitution. En Iran même, des journaux, des associations et des organisations ouvrières s'y sont opposés ouvertement. Le texte n'est donc ni enterré ni voté, mais reste sur la table. ↑

[25] La version rendue publique par l'agence ISNA (Agence officielle de presse des « étudiants iraniens ») compte dix-neuf articles, mais une autre annonce fait état de trente-trois articles. Pendant les débats, des députés ont renvoyé à des articles 26 et 27, signe qu'un texte remanié circulait déjà. ↑

ANNEXE I

L'ÉTAT ET LE SECTEUR ETATIQUE

L'Etat comme organisateur général de l'accumulation

Comme dans toute économie capitaliste, l'État iranien organise les conditions générales de la production. Il fixe les règles bancaires, douanières et commerciales, encadre les tarifs de l'énergie et intervient dans la détermination du salaire minimum.

En Iran, cette intervention repose notamment sur le crédit administré et l'allocation des devises, dont les sanctions restreignent à la fois la disponibilité et les possibilités de transfert. Le marché des changes est segmenté, et l'accès aux devises aux différents taux[1] relève de la décision étatique, ce qui donne à celle-ci un poids considérable sur l'activité des entreprises.
Il en va de même pour l'énergie. L'État fixe des tarifs généralement inférieurs aux prix internationaux, mais différenciés selon les secteurs, les grandes industries énergivores -- sidérurgie, pétrochimie, ciment, aluminium -- étant les mieux servies. En période de pénurie, il arbitre entre les usages et détermine quels producteurs seront approvisionnés, restreints ou coupés.

Ces interventions ne procèdent pas d'un centre de décision unique. Elles combinent des priorités relativement stables -- approvisionnement énergétique, industries stratégiques civiles ou militaires, biens de première nécessité -- avec les urgences budgétaires et les rapports de force entre institutions et groupes économiques qui leur sont liés. Certaines entreprises s'en trouvent mieux protégées, d'autres supportent davantage le coût des crises.

Ces « arbitrages » portent aussi sur la répartition des coûts entre entreprises et salariés. Le salaire minimum est officiellement négocié dans un cadre tripartite, mais les obstacles à l'organisation syndicale indépendante privent les travailleurs/euses des moyens d'y défendre leurs intérêts. L'État intervient donc à la fois dans la concurrence entre les capitaux et dans le rapport entre employeurs et salarié.es -- et, dans le second cas, il n'arbitre pas, il prend parti.

L'Etat comme propriétaire

L'État conserve la propriété directe de sociétés mères dans le pétrole, le gaz, l'électricité, l'eau et les transports, ainsi que de quelques grandes banques publiques -- aux côtés desquelles opèrent un secteur bancaire privé et des établissements contrôlés par des caisses publiques et des fondations. Autour de ce noyau s'étend un ensemble plus vaste de sociétés à actionnariat mixte, associant selon les cas l'État, des investisseurs privés et des institutions publiques.

Comme dans la plupart des pays producteurs, l'État iranien détient le monopole du pétrole et du gaz. Que la manne pétrolière alimente le budget national, soutienne la monnaie et finance les importations n'a rien d'exceptionnel. Ce qui est propre au cas iranien tient en trois spécificités**.**
- D'abord, le système des changes multiples génère une rente de devises répartie au gré des décisions administratives.
- Ensuite, les sanctions internationales transforment ces revenus en créances gelées à l'étranger et impose des circuits financiers opaques aux mains d'intermédiaires.
- Enfin, les ressources versées au Fonds national de développement restent sous le contrôle du Guide, sans l'accord duquel aucun retrait n'est possible.

L'Etat employeur et la main-d'œuvre

La propriété étatique ne garantit, à elle seule, ni de bonnes conditions de travail ni la sécurité de l'emploi. Les entreprises d'Etat participent aussi à l'accumulation du capital et sont soumises à des exigences de rentabilité, tout en remplissant parfois des missions de service public ou des objectifs politiques.

Elles recourent aux mêmes procédés que les employeurs privés : contrats temporaires, externalisation, intensification du travail. Sur un même site, des salarié.es permanent.es, des contractuel-les et des salarié.es de sociétés sous-traitantes accomplissent les mêmes tâches sans les mêmes rémunérations, les mêmes protections ni la même stabilité -- division qui rend l'action commune d'autant plus difficile. Le phénomène touche le pétrole, le gaz, les mines, les transports et les services publics, et s'étend aux municipalités comme aux entreprises pétrochimiques, qu'elles soient publiques, parapubliques ou privées.

Rien de tout cela n'est propre à l'Iran. Mais l'ampleur du recours à ce type d'emploi, jointe aux obstacles à l'organisation en syndicats indépendants, ainsi que la répression des mobilisations, renforce le pouvoir des employeurs -- y compris lorsque l'employeur est l'État.

Pour les travailleurs/euses, la question décisive n'est donc pas le statut du propriétaire, mais les droits effectifs, la protection collective et la capacité de s'organiser.

La politique salariale

Au-delà du mécanisme de fixation du salaire minimum déjà évoqué, l'enjeu est le niveau de vie qu'il permet d'assurer. Les critères légaux prennent en compte l'inflation et les besoins de subsistance d'une famille moyenne. Or, les montants retenus n'en tiennent pas compte et restent très éloignés de ces besoins. Au début de l'année 1405 (mars 2026), la rémunération minimale d'un.e salarié.e ayant deux enfants à charge, primes et indemnités comprises, ne couvre que 60% du coût mensuel du panier de son foyer[2].

Lorsque la progression des salaires reste largement en deçà de la hausse des prix, une partie du coût de la crise est transférée aux travailleur/euses et à leurs familles. Pour tenir, ceux-ci multiplient les emplois, s'endettent ou réduisent leurs dépenses d'alimentation, de logement et de santé. La faiblesse du salaire repose ainsi sur un effort accru de l'ensemble du foyer.

Pour les entreprises, quel que soit le régime de propriété, la compression salariale est un levier de réduction des coûts. Elle préserve les marges, compense une partie du renchérissement des approvisionnements lié aux sanctions, atténue les effets d'une faible productivité. Pour certains exportateurs dont les recettes sont

en devises, le retard de paiement du salaire sur la dépréciation du rial accroît encore l'avantage. Cette logique abominable est aussi pernicieuse, car en comprimant les revenus ouvriers, elle affaiblit la demande intérieure et les débouchés des entreprises qui en dépendent.

Les politiques de change et de subvention influencent également le salaire réel. Un taux préférentiel destiné aux biens essentiels peut limiter leur prix, mais une partie de l'avantage est captée par les intermédiaires lorsque le contrôle des marges et des prix est absent, et c'est bien le cas en Iran. Sa suppression peut, à l'inverse, renchérir brutalement ces biens. L'effet sur les ménages dépend alors de l'évolution des salaires, des pensions et des prestations sociales. En matière de répartition des coûts, l'État iranien confirme son parti pris en privilégiant les entreprises et des caisses de l'Etat au détriment des travailleurs.

Les services sociaux, des droits soumis à une logique politique

L'État assure ou finance une partie de l'éducation, de la santé, des transports et des infrastructures collectives, et l'Organisation de la sécurité sociale verse les pensions des salarié.es du privé. Ces services répondent à des besoins réels. Leur développement résulte d'une histoire où se croisent les exigences du développement économique, les demandes sociales et la recherche de stabilité politique.

De cette généalogie découle une fragilité. N'étant pas tous issus de conquêtes directes des luttes sociales, ils n'ont pas derrière eux le rapport de force qui les défendrait. Accordés d'en haut, ils peuvent être repris d'en haut, et ils reculent souvent sans que rien ne s'y oppose. Ils n'en constituent pas moins des protections collectives que les travailleurs et travailleuses peuvent défendre et chercher à étendre.

Leur étendue dépend d'arbitrages budgétaires constamment revisités, qui déterminent les services pris en charge, les populations couvertes, la part des dépenses laissée aux ménages, la qualité des prestations et leur répartition sur le territoire. Le financement insuffisant des hôpitaux et des écoles, la hausse des frais supportés par les usagers et la marchandisation de l'éducation et des soins rendent l'accès à ces droits de plus en plus dépendant du revenu. Les ménages qui en ont les moyens se tournent vers le privé ; les autres subissent la dégradation ou renoncent à des soins et à des dépenses éducatives.

En parallèle, l'État distribue allocations monétaires et accorde des crédits d'achats de produits de première nécessité, pour contenir l'explosion de la colère sociale. À ces aides s'ajoutent des subventions indirectes, notamment à l'énergie, qui réduisent certaines dépenses des ménages et les coûts de production des entreprises, sans être réservées aux catégories les plus modestes. Mais, ce bouclier financier s'effrite face aux critères d'exclusion, et fond sous l'effet de l'inflation. Ces transferts atténuent l'urgence mais échouent à compenser l'effondrement des revenus réels des classes populaires.

L'État verse des allocations monétaires et accorde des crédits d'achat de produits de première nécessité.

Enfin, face aux mobilisations, l'État peut accorder des concessions, verser des arriérés, renforcer certaines aides. Mais il recourt aussi aux restrictions administratives et surtout à la répression pure et simple. C'est particulièrement le cas lorsque les revendications contestent ses priorités, son autorité ou le pouvoir patronal, ou lorsqu'elles débouchent sur des tentatives d'organisation syndicale indépendante. Ce que l'État concède sous la pression, il le reprend souvent quand la pression retombe. La protection sociale constitue ainsi à la fois un droit collectif à défendre et un terrain de conflit sur la répartition des richesses.

L’Etat comme garant de l’ordre

Au-delà de ses fonctions d’employeur et de redistribution, l’État préserve les rapports sociaux sur lesquels repose l’ordre existant. Comme dans toute économie capitaliste, il garantit la propriété, fait respecter les contrats et veille au fonctionnement des infrastructures, des échanges et du système financier. Il sert également d'arbitre entre les différents groupes économiques afin d’éviter que leurs rivalités ne compromettent la stabilité de l’ensemble. Cette fonction d'arbitrage ne signifie cependant ni l'existence d'une politique cohérente, ni la capacité de l'Etat d’empêcher les crises.

En Iran, ce rôle prend un tour particulier tant les conflits entre acteurs économiques sont permanents et structurants. Les importateurs s’opposent aux industriels sur les droits de douane ; les secteurs énergivores se disputent les quotas en période de pénurie ; les groupes paraétatiques et le secteur privé s’affrontent pour l’accès au crédit et aux devises administrées. L’État tranche au gré de rapports de force mouvants. L'absence de règles véritablement stables rend les arbitrages souvent révocables. Ce qui n’est pas sans conséquence sur l’ensemble de l’économie : l'accès aux gains dépend aussi de la proximité avec le pouvoir politique.

Sur un point, pourtant, l’arbitrage cesse et l’unanimité du capital commence. C’est le coût du travail. Aucune fraction patronale ne tolère que les salarié.es puissent s’organiser véritablement. En Iran, la préservation de l’ordre repose ainsi sur un encadrement autoritaire de la représentation et de l’action collectives. Certes, les travailleurs et travailleuses sont incité.es à rejoindre les instances officiellement reconnues, mais la constitution de syndicats indépendants et l’organisation de mobilisations par le bas se heurtent systématiquement aux entraves administratives, aux licenciements et à la répression.

À l'inverse, les employeurs disposent de chambres de commerce et d’associations professionnelles pour défendre leurs intérêts. Sans les soustraire totalement aux contraintes politiques, ces espaces leur confèrent des moyens d’influence et un pouvoir de lobbying sans aucun équivalent du côté des salarié.es.

Mais c'est à un niveau bien plus significatif et structurel que l'État révèle sa véritable nature. S'il se contente d'arbitrer -- de manière instable -- entre les différents capitaux, il tranche de façon fondamentale et systématique lorsqu'il s'agit du conflit entre le capital et le travail, il choisit le premier contre le second.

La répression du mouvement ouvrier n'est pas un accident de parcours, elle fait partie intégrante du fonctionnement même de l’économie. En bridant la capacité des salarié.es à agir collectivement, à faire grève et à contester les décisions patronales, l'État sécurise le pouvoir des employeurs sur les rémunérations et les conditions d’emploi. Par-delà les rivalités qui divisent les entreprises, ce choix politique majeur verrouille à long terme un rapport de force favorable aux détenteurs de capitaux, et rendant possible la reproduction perpétuelle d’un travail au rabais.

Notes :

[1] Le système de change multiple en Iran distingue plusieurs conditions d’accès aux devises. Historiquement, un taux préférentiel subventionné -- fixé à 42 000, puis à 285 000 rials pour un dollar -- a été réservé à certaines importations alimentaires, agricoles et médicales. Les machines, pièces détachées et autres intrants industriels relevaient généralement d’autres circuits de change, à des taux plus élevés. Ces dispositifs coexistent avec un marché libre des devises ; leurs taux et les catégories de biens concernées évoluent au gré des réformes. ↥

[2] Selon de récentes estimations établies par des sources ouvrières indépendantes, la rémunération minimale d'un.e salarié.e ayant deux enfants à charge, primes et indemnités comprises, ne couvre aujourd'hui que 27% du coût mensuel du panier de son foyer. Il ne représente que 62% du seul coût des produits alimentaires. ↑

ANNEXE 2

LE SECTEUR PUBLIC[1]

Une part importante de l'économie iranienne appartient à des organismes publics ne dépendant pas directement du pouvoir central : caisses d'assurance sociale et de retraite, municipalités et groupes économiques qui leur sont rattachés. Ces institutions ne relèvent pas du budget de l'État, mais elles ne sont pas davantage placées sous le contrôle de leurs véritables ayants droit. On s'attachera ici à la Sécurité sociale, qui est le cas le plus important du point de vue du travail salarié.

L'Organisation de la sécurité sociale (OSS) est juridiquement une institution publique non étatique. Financièrement, elle dépend avant tout des cotisations. Selon ses propres publications, plus de 80 % de ses ressources courantes en proviennent.

Ces cotisations sont officiellement réparties entre le ou la salarié.e, l'employeur et l'État. Mais la part patronale n'est pas un don de l'employeur. C'est une fraction socialisée du coût de la force de travail, produite dans la relation salariale. Quant à la contribution de l'État, elle correspond à une obligation constamment sous-financée, transformée au fil des années en une dette considérable. Les ressources de la Sécurité sociale proviennent donc, directement ou indirectement, du travail de millions de salarié.es.

Le patrimoine global de l'OSS s'est constitué à partir des réserves issues des cotisations, des revenus des investissements et des actifs transférés par l'État en règlement de ses dettes envers l'OSS.

Les assuré.es et les retraité.es disposent de droits sociaux que ce patrimoine doit contribuer à financer, mais ils n'exercent pas de contrôle sur sa gestion.

Shasta, le salaire social devenu capital

Créée en 1986, la Société d'investissement de la Sécurité sociale -- Shasta -- est le bras économique de l'OSS. Sa fonction initiale était d'investir les réserves accumulées pour en préserver la valeur et contribuer au financement futur des retraites, des soins et de l'assurance chômage.

A travers Shasta et ses holdings, l'OSS détient des participations dans un vaste ensemble d'entreprises, et exerce un contrôle sur la gestion de nombre d'entre elles.
Présente dans la pétrochimie, la pharmacie, le ciment, les mines, les transports, la finance, les télécommunications et de nombreuses autres activités, l'OSS est l'un des principaux réseaux d'entreprises du pays.

Malgré son introduction en Bourse, plus de 85 % du capital de Shasta reste détenu par l'OSS. Pourtant, les assuré.es et les retraité.es dont les cotisations ont constitué cette richesse n'ont aucune prise sur elle. Le salaire social accumulé des travailleurs a été transformé en capital, et ce capital est administré hors de leur portée.

Posséder des usines n'est pas payer des pensions

L'ampleur apparente de Shasta ne dit rien de sa capacité réelle à financer la Sécurité sociale, et il faut ici distinguer deux choses :
- Une pension se verse en argent, chaque mois, à des millions de personnes ;
- La richesse de Shasta, elle, est faite d'actions, de terrains, de bâtiments et de machines. Pour la transformer en pensions, il faudrait vendre des actifs -- c'est-à-dire réduire précisément ce qui est censé garantir les pensions de demain.

S'y ajoute un effet trompeur. Quand l'inflation fait monter le prix d'un terrain ou d'une usine, les comptes enregistrent un bénéfice. Mais aucun argent n'est entré dans les caisses. Une part importante des profits de Shasta est de cette nature. Distribuer de tels bénéfices ne produit pas les liquidités dont l'Organisation a besoin, et peut conduire à vendre le patrimoine pièce par pièce pour honorer des dividendes qui n'existaient que sur le papier.

Le résultat est un écart saisissant. Selon une déclaration de la direction de la Sécurité sociale en 2025, la valeur totale de Shasta ne représentait plus qu'environ deux mois de dépenses de l'OSS, et les dividendes effectivement versés dans l'année, quelques jours de charges.

Il n'y a pas là de contradiction avec ce qui précède, mais deux échelles différentes. Rapporté à l'économie iranienne, Shasta est un empire. Rapporté aux engagements de la Sécurité sociale envers des millions de retraité.es, c'est peu de chose. Entre l'inventaire des actifs et le droit effectif à une pension ou à des soins, il y a tout un appareil de décision sur lequel ils et elles n'ont aucune prise -- et l'une de ces décisions est justement de maintenir cette richesse sous une forme qui ne permet pas de payer les pensions[2].

Ce que les employeurs détournent

La crise de la Sécurité sociale ne tient pas à la seule gestion de Shasta. L'évasion des cotisations patronales en est un autre facteur majeur.

Elle prend des formes variées : ne pas déclarer l'entreprise ou une partie des salarié.es ; déclarer un salaire inférieur à celui réellement versé ; omettre une partie du personnel sur les listes ; présenter un emploi permanent comme occasionnel ; passer par des sous-traitants qui disparaissent en laissant leurs dettes ; accumuler les arriérés ; employer sous statut informel, sans aucune couverture sociale.

Les services de la Sécurité sociale ont estimé l'évasion portant sur les salaires déclarés à plus de 30 %, et certaines estimations récentes approchent les 40 %. Cela signifie qu'une part très importante des salaires réels échappe à l'assiette sur laquelle les cotisations devraient être calculées.

L'avantage est immédiat pour l'employeur, et le coût différé pour le ou la salarié.e. Un salaire sous-déclaré, c'est une pension plus faible, des prestations réduites, et moins de ressources pour le financement collectif de la santé et du chômage. Ce que l'entreprise économise aujourd'hui, les salarié.es et l'ensemble des assuré.es le paieront demain.

Ce que l'état ne verse pas

L'État central est lui-même l'un des principaux débiteurs de la Sécurité sociale. Pendant des décennies, il lui a rajouté de nouvelles obligations, des exonérations et la couverture de nouvelles catégories sans verser les ressources correspondantes. À quoi s'ajoute sa propre contribution, fixée à 3 % du salaire, chroniquement impayée.

La manière dont l'État s'en acquitte importe autant que le montant. Plutôt que de verser de l'argent disponible, il transfère des actions d'entreprises publiques -- un mécanisme inscrit dans la loi de finances elle-même, qui a prévu de régler par cette voie une part des engagements dus. Les entreprises ainsi cédées sont parfois peu rentables, endettées ou difficiles à vendre. La Sécurité sociale se retrouve donc propriétaire d'un portefeuille toujours plus vaste sans disposer des liquidités nécessaires au paiement mensuel des pensions.

L'État ne se contente pas de ne pas payer. Il transfère à la caisse des travailleurs les risques, les dettes et les difficultés de gestion d'entreprises dont il cherche à se défaire. Les cotisations servent alors, en plus de garantir les droits sociaux, à absorber une partie des déséquilibres du secteur étatique.

Une crise dont le cout est impose aux assuré.es

L'inflation détruit la valeur réelle des réserves, tandis que les pensions restent considérablement et durablement en retard sur le coût de la vie. L'extension de l'emploi informel, le chômage, les bas salaires et la diminution relative du nombre de cotisant.es aggravent la situation.

Il faut ajouter que l'OSS est encore, de toutes les caisses iraniennes, la moins mal en point. Celles des fonctionnaires et des forces armées ne survivent que par des versements directs du budget. La difficulté n'est donc pas propre à l'OSS, mais elle y prend une forme particulière, puisque c'est la seule à disposer d'un patrimoine constitué par les cotisations des salarié.es du privé.

Lorsque le pouvoir parle de « déséquilibre » ou de « déficit », il présente pourtant la crise comme si elle venait d'un excès de droits accordés aux salarié.es et aux retraité.es. Les remèdes proposés se ressemblent tous : reculer l'âge de départ, allonger la durée de cotisation, limiter les engagements de la caisse, laisser les pensions perdre leur valeur, reporter une part croissante des soins sur les ménages, vendre des actifs constitués avec les cotisations.

Le ou la salarié.e paie ainsi plusieurs fois. Pendant sa vie active, par les cotisations, par la baisse du salaire réel et par la précarité. Puis à la retraite, par l'érosion de sa pension, la hausse de ses dépenses de santé et le recul de ses droits.

Les retraité.es face a leur propre caisse

C'est pourquoi les retraité.es de la Sécurité sociale forment l'une des forces protestataires les plus constantes du pays. Les rassemblements du dimanche se poursuivent dans plusieurs villes, autour de revendications concrètes : des pensions ajustées au coût réel de la vie, évalué à partir du panier de subsistance ; l'harmonisation des pensions afin de réduire les écarts entre retraité·es et le paiement des arriérés ; la prise

en charge intégrale des soins et des médicaments, sans reste à charge ; le paiement de la dette de l'État ; le refus de la privatisation du patrimoine de l'OSS; la défense de l'autonomie financière de l'OSS.

Cette mobilisation dit toute l'aberration du système. D'un côté, les cotisations des travailleurs et travailleuses ont constitué un vaste patrimoine industriel et financier. De l'autre, les personnes qui ont produit cette richesse doivent descendre dans la rue pour obtenir une pension permettant de vivre et des soins auxquels elles ont déjà cotisé.

La question décisive n'est donc pas la rentabilité de Shasta. C'est celle de la propriété sociale et du pouvoir : à qui appartient réellement cette richesse, qui décide de son usage, et dans l'intérêt de quelle classe est-elle administrée ? Shasta transforme le salaire social des travailleuses et travailleurs en capital et leur retire tout pouvoir sur ce capital. Les actifs s'accumulent d'un côté ; de l'autre, les assuré.es et les retraité.es doivent lutter pour leurs droits les plus élémentaires. Ce n'est pas une défaillance de gestion, c'est une dépossession.

Notes :

[1] Dans la distinction retenue ici, le secteur public non étatique désigne principalement les municipalités, les organismes d'assurance sociale et des caisses de retraite, ainsi que les entreprises qui leur appartiennent. Grandes caisses nationales qui comprennent l'Organisation de sécurité sociale (OSS), la caisse la plus importante du pays, couvrant les salarié.es du secteur privé formel, les artisans et les travailleurs et travailleuses indépendant.es ; la Caisse de retraite des fonctionnaires d'État ; la Caisse de retraite des Forces armées ; la Caisse de retraite des ruraux et des nomades. Caisses sectorielles qui comprennent la Caisse de retraite de l'industrie pétrolière ; la Caisse de retraite des banques publiques ; la Caisse de retraite de la municipalité de Téhéran ; la Caisse de retraite des chemins de fer d'État ; les caisses spécifiques de la radiotélévision d'État (IRIB), de l'aviation civile ou de la sidérurgie.
Contrairement aux caisses de retraite, le système d'assurance maladie est beaucoup plus centralisé, autour de trois grands piliers :
- L'Organisation de sécurité sociale (OSS) est la seule structure gèrant à la fois sa caisse de retraite et son réseau de santé. Elle possède ses propres centres de soins et hôpitaux, où les prestations couvertes sont dispensées gratuitement aux personnes affiliées.
- L'Organisation de l'assurance maladie d'Iran (Salamat) est le grand centralisateur, l'organisme public de santé qui couvre la majeure partie des autres caisses. C'est elle qui gère l'assurance médicale de la Caisse de retraite des fonctionnaires d'État, la Caisse de retraite des ruraux et des nomades, et les personnes vulnérables ou sans emploi. Et enfin Les Forces armées.
- Pour les 14 caisses de retraite sectorielles, la situation varie : certaines plus prospères (celle de l'industrie pétrolière) achètent des assurances complémentaires privées ou gèrent quelques centres de soins internes de haut standing. Certaines autres disposent aussi de leur propre système de Santé (comme les forces armées et l'appareil sécuritaire, le pouvoir judiciaire, les grandes banques d'État ou encore la municipalité de Téhéran). D'autres encore sous-traitent l'assurance maladie de base à l'une des trois grandes organisations nationales d'assurances maladies. ↥

[2] La hausse de la valeur nominale des actifs ou de la capitalisation boursière ne constitue pas, à elle seule, un bénéfice distribuable ni une rentrée de trésorerie. Même un bénéfice comptabilisé ne se traduit pas nécessairement par des dividendes immédiatement disponibles pour l'Organisation. ↥

ANNEXE 3

LE SECTEUR PARAETATIQUE

Le secteur paraétatique, parfois qualifié de « parapublic », regroupe notamment les structures économiques contrôlées par les Gardiens de la révolution et les fondations liées au « Guide suprême ».

1- LES GARDIENS ET L'ECONOMIE IRANIENNE

Les Gardiens de la révolution interviennent dans l'économie par le biais de plusieurs structures, dont Khatam al-Anbiya, acteur majeur de l'ingénierie et des grands travaux, et leur Fondation coopérative, qui porte des investissements et des participations.

Il est difficile de mesurer précisément le poids économique des Gardiens de la révolution : les statistiques consolidées manquent et les estimations divergent fortement. Mais leur puissance ne se résume pas au nombre d'entreprises qu'ils possèdent. Elle repose surtout sur trois positions : leur place dans les grands marchés publics, leurs participations dans le capital d'entreprises et leur rôle dans certains circuits du commerce et du financement sous sanctions.

1.1 Au sommet de la chaîne des grands marchés publics, via Khatam al-Anbiya

Khatam al-Anbiya a été créé après la guerre Iran-Irak (1980-1988) pour mobiliser les capacités d'ingénierie des forces armées dans la reconstruction. Il est devenu le principal bras économique et technique des Gardiens dans les grands travaux : barrages, autoroutes, chemins de fer, réseaux d'eau, oléoducs et gazoducs, pétrole, gaz et pétrochimie. Khatam al-Anbiy intervient dans une grande partie des infrastructures stratégiques du pays.

Mais sa puissance ne vient pas seulement des travaux qu'il réalise lui-même. Elle tient surtout à sa place de contractant principal. L'État lui attribue des mégaprojets ; Khatam en conserve la maîtrise générale, puis en confie une partie à un vaste réseau de sous-traitants privés.

Parmi les grands chantiers auxquels Khatam a participé figurent le développement des phases 22 à 24 du champ gazier de South Pars, la construction de la raffinerie Persian Gulf Star à Bandar Abbas et l'extension du port de Chabahar inaugurée en 2017. Ces exemples illustrent l'ampleur des marchés auxquels il accède dans l'énergie et les infrastructures. À Chabahar, notamment, la réalisation du projet a mobilisé de nombreux sous-traitants sous sa responsabilité.

Khatam se situe ainsi entre l'État qui finance et commande les infrastructures, et les entreprises qui les exécutent. Autrement dit, il occupe le sommet d'une partie de la chaîne de sous-traitance : il capte les grands contrats, en organise la redistribution et contrôle ainsi d'importants flux de commandes, de financements et d'investissements.

Cette position se lit dans la structure du groupe. Khatam supervise une dizaine de filiales identifiées -- Fater, Ghaem, Ghorb Karbala, Makin, Rahab, Sepanir, Sepasad -- et, à travers elles, une seconde couche de sociétés. C'est par Sepanir, par exemple, qu'il contrôle le chantier naval Sadra. Autour de ce noyau gravitent quelque cinq mille sociétés spécialisées avec lesquelles le groupe travaille. Elle transforme ainsi un contrat public unique en un réseau de dépendances privées.

Cette position est doublement protégée :
- D'une part, plusieurs grands contrats lui ont été attribués hors concurrence. Par exemple, en février 2011, deux contrats de pipelines d'un montant total de 2,6 milliards de dollars lui ont été attribués -- de l'aveu même du directeur de la compagnie publique de raffinage -- « en renonçant aux formalités d'adjudication ».
- D'autre part, Khatam n'est pas soumis aux contraintes d'un entrepreneur ordinaire. Les mégaprojets exigent des capacités financières considérables et l'État règle ses dettes avec retard. Grâce à sa taille et son insertion dans l'appareil de pouvoir, Khatam peut porter des créances publiques pendant des années, réglées ensuite en titres, en transferts d'actifs, en compensations de dettes ou en livraisons de brut.

Les sanctions ont encore élargi cet espace. Le retrait des entreprises étrangères a réduit la concurrence et poussé l'État à s'appuyer sur les rares groupes nationaux capables de reprendre les projets abandonnés.

C'est pourquoi le poids économique de Katam ne doit pas être mesuré seulement à ce qu'il possède directement. Il réside aussi dans sa capacité à contrôler l'accès à une partie des grands marchés publics, et à organiser autour de lui tout un réseau d'entreprises privées.

1.2 La propriété du capital

La deuxième forme de pouvoir économique est plus classique : la détention d'actions et d'entreprises.

La Fondation coopérative des Gardiens (Bonyad-e Ta'avon-e Sepah) et les sociétés d'investissement qui lui sont liées ont acquis des participations dans différents secteurs industriels, commerciaux et financiers. Lorsqu'une holding lié aux Gardiens détient une part importante d'une entreprise, il peut percevoir des dividendes, mais aussi peser sur son conseil d'administration et sa direction.

La Fondation coopérative des Gardiens acquiert des participations de contrôle dans de nombreux domaines, notamment les hydrocarbures et la pétrochimie, les mines et la métallurgie, le génie civil, les infrastructures de transport, les infrastructures énergétiques les ouvrages hydrauliques, la construction navale, les télécommunications et l'immobilier commercial. S'y ajoutent des activités financières et commerciales.
Ses activités bancaires mérite quelques explications.

La présence militaire directe dans la banque commerciale a diminué. À partir de 2019, plusieurs banques et établissements liés aux forces armées — notamment les banques Ansar, Mehr Eqtesad et Kowsar — ont été absorbées par la Banque Sepah, propriété de l'État. Cela n'a pas supprimé le rôle financier des Gardiens, mais en a déplacé l'architecture.

Bien que cette fusion décidée par la Banque centrale ait officiellement restreint le contrôle direct des institutions militaires sur l'épargne publique, la Fondation coopérative des Gardiens a restructuré sa stratégie. Pour pallier cette centralisation, elle s'appuie désormais sur un réseau complexe de sociétés

d'investissement et de holdings juridiquement privées, plus difficiles à relier à leur propriétaire réel. Des entités financières intermédiaires, agissant comme des paravents, permettent de maintenir d'importants flux de capitaux à travers le secteur financier privé et les bourses locales. Pour le contournement des sanctions et le financement des grands projets, elles s'appuient en outre sur des réseaux de courtage, parfois situés dans des pays tiers.

Au-delà du contournement des sanctions, l'utilisation de ces holdings juridiquement privées répond à des objectifs de stratégie financière interne.
- Premièrement, ce mécanisme permet de contourner le plafond légal de détention d'actions bancaires -- imposé par la Banque Centrale iranienne pour les institutions publiques ou militaires -- en fragmentant l'actionnariat via plusieurs entités de façade.
- Deuxièmement, cette infiltration indirecte dans le secteur bancaire privé permet aux groupes liés aux Gardiens d'accéder à des crédits massifs à taux préférentiels sans garanties strictes (les prêts aux parties liées).
- Enfin, le recours à ces structures privées permet d'extraire d'importants flux financiers du contrôle de la Cour des comptes et des organismes de surveillance nationaux, consolidant ainsi un empire économique autonome à l'intérieur même du pays.

1.3 Une position institutionnelle privilégiée

Les Gardiens ne disposent pas d'exemption fiscale pour leurs activités économiques. Mais leur insertion dans l'appareil d'État leur donne accès à des mécanismes dont une entreprise ordinaire dispose beaucoup moins facilement : compensation de créances avec l'État, paiements en actifs ou en pétrole, et traitement particulier de certaines importations liées à leur statut militaire.

Les importations d'armes et de matériel destiné directement aux forces armées bénéficient d'exemptions douanières spécifiques, comme dans tous les pays. C'est autour de l'existence de quais militaires échappant au contrôle douanier ordinaire qu'a été révélée, à différentes périodes, l'existence de « quais invisibles ». En 2011, en pleine rupture politique avec le Guide suprême et les Gardiens, Mahmoud Ahmadinejad dénonça ainsi publiquement l'existence de points d'entrée échappant aux douanes et appartenant aux Gardiens.

1.4 L'économie de sanctions

Le contournement des sanctions constitue la troisième dimension de cette puissance. Fin 2024, avant la guerre de 2026 et le blocus, Reuters estimait que les Gardiens contrôlaient jusqu'à la moitié des exportations pétrolières iraniennes — plus de 50 milliards de dollars par an —, contre environ 20 % trois ans plus tôt. Ce pétrole s'écoulait par un dispositif complet : intermédiaires, sociétés-écrans dans des pays tiers, transferts de cargaison de navire à navire, « flotte fantôme ». Une part importante aboutissait en Chine, dans des raffineries indépendantes, vendue au rabais pour compenser le risque et les surcoûts de transport et de financement.

Vendre le pétrole n'est toutefois qu'une partie du problème. Il faut ensuite récupérer et employer les recettes. Une grande partie des banques iraniennes étant exclue du système financier international, un vaste réseau parallèle s'est développé autour de bureaux de change et de sociétés-écrans, notamment à Hong Kong, aux Émirats arabes unis et en Turquie. Les recettes y sont déplacées, converties, ou directement servi à payer

des importations. Les cryptomonnaies sont venues s'ajouter à ces circuits traditionnels sans pour autant s'y substituer.

Les Gardiens, et en particulier la force Al-Qods, sont des acteurs importants de ces circuits, mais ils n'en sont pas les seuls. Des organismes publics, le ministère de la Défense, des banques, des exportateurs pétroliers et pétrochimiques, des grandes entreprises privées et de nombreux intermédiaires privés y participent également. L'ensemble est extrêmement coûteux -- décotes sur le brut, commissions, surcoûts de transport et de financement, risques de saisie ou de gel. Les estimations du coût global varient trop pour qu'on en retienne un chiffre.

L'essentiel est ailleurs. Les sanctions n'ont pas seulement entravé le commerce iranien. Elles ont contribué à faire naître une économie parallèle, opaque et fortement intermédiée. Dans ce monde-là, les organisations disposant de réseaux internationaux, d'un accès privilégié au pétrole et d'une protection politique bénéficient d'un avantage décisif. Les Gardiens en sont un bénéficiaire important.

1.5 Institutions militaires : comparaison de trajectoires économiques

Le parallèle avec l'armée égyptienne est ici éclairant. En Égypte également, l'institution militaire gère de grands projets publics dont une part importante de l'exécution est confiée au secteur privé. Dans les deux cas, le pouvoir économique militaire vient donc aussi de la position occupée entre l'État et les entreprises privées. Dans les deux cas, face à ces mégaprojets étatiques, le secteur privé local n'a pas souvent les moyens financiers ou techniques de rivaliser avec les militaires. L'institution militaire s'impose ainsi comme un intermédiaire majeur, en position de donneur d'ordres et de client pour les milliers d'entreprises privées qui gravitent autour d'elle.

Cependant, la similitude entre les cas iranien et égyptien s'arrête là. En Égypte, l'armée a étendu son emprise jusqu'aux marchés de consommation courante. Elle y agit directement par la propriété exclusive d'usines et par la contrainte, vendant ses propres produits en imposant ses conditions globales et en écartant le privé qui tente de lui résister.

A l'inverse, les Gardiens iraniens fonctionnent, à travers leurs holdings et leurs participations financières. Ils ne possèdent pas directement d'usines de détail, mais acquièrent des participations de capital dans des grandes entreprises des secteurs lourd ou de base. Le pouvoir économique des Gardiens ne s'est pas construit en rivalité avec le tissu des PME. En revanche, les structures liées aux Gardiens et les grands entrepreneurs privés interviennent sur plusieurs marchés communs, notamment la construction de métros, de tunnels, de barrages, de canalisations et d'installations pétrolières ou gazières. Elles peuvent ainsi se trouver en concurrence pour l'obtention des contrats principaux, tout en collaborant sur d'autres projets par des partenariats ou des relations de sous-traitance. Selon les activités, les structures liées aux Gardiens interviennent comme fournisseurs, clients ou donneurs d'ordres, notamment en sous-traitant une partie des contrats publics qu'elles obtiennent. Elles peuvent également être concurrentes ou partenaires des grandes entreprises privées. Leurs relations avec le secteur privé combinent ainsi concurrence et complémentarité.

1.6 Conclusion

Le pouvoir économique des Gardiens repose sur deux piliers qui se renforcent mutuellement : - la détention d'actifs et de participations dans des entreprises,

- la maîtrise de positions stratégiques dans les circuits économiques.

Leurs participations financières leur procurent des revenus et un pouvoir de décision dans les sociétés concernées. À travers Khatam al-Anbiya, les Gardiens occupent également une place majeure dans la réalisation des grands contrats publics et l'organisation de leur sous-traitance, entre l'État et les entreprises privées. Dans l'économie des sanctions, leurs réseaux interviennent aussi dans la commercialisation du pétrole et les circuits de devises et de paiements internationaux.

Leur puissance tient ainsi autant aux capitaux qu'ils contrôlent qu'à leur capacité à organiser l'accès à certains marchés, commandes et circuits commerciaux et financiers.

2 – FONDATIONS RATTACHEES AU GUIDE SUPREME

Bonyad-e Mostazafan (la Fondation des déshérités), le **Setad** (le Quartier général d'exécution de l'ordre de l'Imam) et **Astan-e Qods Razavi** constituent trois grandes concentrations de capital, présentes dans une large part des secteurs stratégiques de l'économie iranienne. Leurs comptes sont opaques et les données consolidées sur leur poids réel sont rares, ce qui explique la fourchette très large des estimations disponibles.

Leurs origines diffèrent, mais toutes trois se sont développées à partir de formes de concentration patrimoniale échappant au contrôle public, dessinant des profils économiques distinctes.
- La Fondation des déshérités s'est constituée après la révolution autour des biens confisqués à l'ancienne Fondation Pahlavi appartenant au Shah et ses proches. Elle ressemble aujourd'hui à un vaste ensemble de holdings présents dans l'industrie, les mines, l'énergie, la finance et l'immobilier.
- Le Setad a d'abord été chargé de gérer les biens abandonnés ou saisis après la révolution, avant de se muer en un conglomérat d'investissement extrêmement diversifié, notamment dans la pharmacie et les télécommunications.
- Astan-e Qods est d'une nature plus ancienne : son immense patrimoine s'est accumulé pendant des siècles autour du mausolée de l'imam Reza à Machhad, principalement à travers les *waqfs* (biens de mainmorte soustraits à la circulation ordinaire de la propriété). Il conserve une puissante base foncière et agricole — possédant environ un dixième des terres de la province du Khorasan Razavi — tout en s'étant progressivement étendu à la construction, à l'énergie et aux services. Sous les différents régimes politiques, le pouvoir central a toujours cherché à peser sur la gestion de cette immense richesse. Sous les Pahlavi, les administrateurs du sanctuaire de Machhad étaient étroitement liés à l'appareil d'État ; sous la République islamique, la direction de ces trois institutions relève directement du Guide suprême.

Des patrimoines aux trajectoires initialement si diverses ont ainsi produit un même résultat : l'émergence de puissances économiques autonomes, placées hors du contrôle étatique ordinaire et directement rattachées au sommet du pouvoir politique.
Leur importance ne réside pas seulement dans la taille de leurs actifs, mais dans leur statut particulier de centres de concentration du capital au cœur même de la structure du pouvoir.

Sur le plan fiscal, leurs entreprises et filiales commerciales relèvent du droit commun et paient l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices générés. En revanche, la structure centrale de ces organismes (la fondation mère) est exonérée de l'impôt sur le revenu. Elle n'acquitte que la TVA et les prélèvements sur les salaires de ses employé.es. Les dividendes, revenus financiers et produits de cession viennent se loger dans cette

structure hors du champ de l'impôt. Les comptes de ce noyau central restent confidentiels, et leur vérification relève exclusivement du bureau du Guide, non des organes de contrôle de l'État.

Ces fondations justifient cette position par leurs missions sociales, religieuses ou caritatives, prétendant consacrer une partie de leurs ressources à la lutte contre la pauvreté ou à la construction d'écoles. Mais ce qui les distingue fondamentalement d'une organisation caritative ordinaire, c'est qu'elles disposent de holdings industriels et de participations stratégiques tout en étant directement insérées dans la structure du pouvoir. Les exonérations fiscales dont bénéficie leur noyau central ne découlent pas de leur objet caritatif, mais d'une autorisation du Guide. Le critère n'est pas économique, il est politique.

Ces institutions mènent ainsi des activités pleinement capitalistes — production, finance, immobilier, investissement — tout en échappant aux mécanismes ordinaires de reddition de comptes. Elles gèrent d'ailleurs leur main-d'œuvre comme n'importe quel grand groupe privé ou public iranien, en recourant massivement à la sous-traitance, aux contrats temporaires et à la compression des coûts salariaux.

Des configurations comparables existent ailleurs. Le groupe Al Mada, au Maroc, concentre d'importantes participations autour de la famille royale ; en Arabie saoudite, le Public Investment Fund (PIF) est devenu un instrument majeur de concentration du capital sous l'autorité du prince héritier. En Thaïlande, le Crown Property Bureau présentait certaines similitudes par l'ampleur d'un patrimoine placé sous le contrôle direct de la monarchie, avant qu'en 2017 ses actifs ne soient transférés au nom personnel du roi et assujettis à l'impôt, dissolvant de fait l'institution dans la propriété privée.

ANNEXE 4

LE SECTEUR PRIVE

Alors que les secteurs étatique, public et paraétatique réunis représenteraient environ 16 % de l'emploi total, le secteur privé concentre une large majorité des emplois. Par ses activités de production, de commerce et de sous-traitance, il participe à la mise en œuvre des investissements et à la circulation des marchandises, en relation étroite avec les autres secteurs de l'économie.

Le secteur privé n'est pas perdant

L'un des récits récurrents des partisan.es de la privatisation affirme que la République islamique a partagé l'économie entre l'État, les fondations, les caisses de retraite et les institutions militaires, reléguant le « véritable secteur privé » à la marge. Leur principal argument repose sur la mise en œuvre de l'article 44 de la Constitution[1] : une grande partie des entreprises cédées n'a pas été transférée à des capitalistes privés, mais aux caisses de retraite, aux banques et à différentes institutions paraétatiques.

Dans le cadre des privatisations, des entreprises auparavant étatiques et des participations importantes détenues par l'État ont été transférées à des caisses de retraite, à des organismes publics non étatiques et à des groupes paraétatiques, notamment dans l'industrie et les télécommunications. Des acquéreurs privés ont également bénéficié de ces cessions.

Si les organismes publics et paraétatiques ont occupé une place prépondérante dans ce processus, les acquéreurs privés ont également participé au partage des actifs de l'État, y compris en prenant le contrôle de certaines grandes entreprises industrielles. Hepco -- fabricant d'engins de chantier -- , Machine Sazi Tabriz -- constructeur de machines-outils -- et le complexe sucrier de Haft-Tappeh ont ainsi été cédés à des acquéreurs privés à différentes dates. Ces acquisitions privées ont également concerné le textile, l'industrie sucrière et l'agro-industrie : les usines textiles de Boroujerd, la sucrerie de Mamasani et le complexe agro-industriel du Lorestan en offrent des exemples. Certaines de ces cessions ont été réalisées par l'intermédiaire de banques étatiques qui détenaient les entreprises concernées.

Ces exemples montrent que les acquisitions privées ont concerné des entreprises de tailles diverses, y compris de grands ensembles industriels. Il faut toutefois distinguer ces cessions historiques de la propriété actuelle des entreprises : la privatisation de Haft-Tappeh a été annulée, tandis que les actions majoritaires de Hepco ont ensuite été transférées à l'Organisation de sécurité sociale.

Le secteur bancaire a lui aussi connu des privatisations partielles. L'ouverture du capital d'anciennes banques étatiques, comme Mellat, Tejarat et Saderat, a permis l'entrée d'investisseurs privés et de petits porteurs. Cette participation privée coexiste toutefois avec un actionnariat public et institutionnel important.

On peut aussi citer le cas particulier des "actions de justice" (*Saham-e Edalat*), une forme de privatisation hybride par laquelle l'État a attribué à des millions de personnes à revenu modeste des participations dans de grandes entreprises publiques, notamment pétrochimiques et minières. Il faut toutefois distinguer

l'attribution des actions à leurs bénéficiaires, la possibilité de les vendre et le contrôle effectif des entreprises concernées. L'ouverture de ces titres à la vente ne signifie pas, à elle seule, un transfert de ce contrôle aux petits porteurs.

En tout cas de figure, avec ou sans privatisations, le secteur privé est une composante ancienne de l'économie iranienne. Il s'appuie sur des réseaux marchands historiques et sur un tissu industriel constitué bien avant les vagues de privatisation des deux dernières décennies.

Pour se développer, le capital privé n'a pas nécessairement besoin de s'approprier une aciérie ou une banque publique déjà constituée. L'accumulation emprunte aussi d'autres voies : la création d'usines, la fabrication de composants, l'obtention de commandes publiques ou de contrats de sous-traitance. L'accès au crédit, à l'énergie et à des matières premières subventionnées, ainsi que la protection contre les importations, peuvent soutenir cette expansion. Celle-ci repose sur la conquête de débouchés, notamment intérieurs, et sur l'exploitation du travail, dont l'intensification alimente les profits. Ces mécanismes ont contribué au développement du capital privé iranien, indépendamment des transferts de propriété publique.

Accumuler sans forcément s'emparer d'entreprises publiques

Le groupe Crouse constitue un exemple particulièrement significatif. D'abord simple équipementier privé, il est devenu l'un des principaux fournisseurs de l'industrie automobile, et a acquis des participations dans plusieurs sociétés du secteur. Il a finalement atteint avec ses partenaires une position lui permettant d'exercer une influence déterminante sur la gestion d'Iran Khodro (constructeur de véhicules). Cette progression ne résulte pas de la simple cession d'une entreprise publique, mais de contrats de longue durée, du contrôle de composants stratégiques, de prises de participation et de la conversion d'un pouvoir industriel en pouvoir actionnarial. Les controverses judiciaires et concurrentielles entourant Crouse ne changent rien à cette réalité : un capital privé a pu s'accumuler au cœur d'une industrie réputée étatique, jusqu'à intervenir dans le contrôle de l'entreprise donneuse d'ordre elle-même.

Dans l'industrie alimentaire, « Shirin Asal » est passée de la production de confiseries et de chocolat à la constitution d'un groupe possédant plusieurs unités de production, un réseau de distribution, des moyens de transport, des sources d'approvisionnement et des activités d'exportation. En 2017, son dirigeant revendiquait près de 12 000 emplois directs.

Le groupe privé Golrang offre un exemple de plus grande ampleur encore. Parti des produits d'entretien et des biens de consommation, il a étendu ses activités à l'agroalimentaire, à la pharmacie, aux chaînes de magasins, à la construction, aux technologies, aux services financiers et aux matières premières. Le groupe affirme lui-même réunir plus de 120 sociétés et employer environ 45 000 personnes.

Solico et Kalleh, Entekhab et Snowa, Mihan, Zar Macaron, Tabiat, Mammut, Digikala et Snapp constituent d'autres exemples de croissance du capital privé. Certaines de ces entreprises se sont développées dans la production, d'autres dans la distribution ou dans l'économie des plateformes.

Le capital privé est également présent dans les grands travaux et l'énergie. Kayson intervient dans les infrastructures de transport, les réseaux d'eau, ainsi que les installations pétrolières et gazières ; Jahanpars dans l'ingénierie, ainsi que la construction d'installations industrielles, notamment pétrolières, gazières et pétrochimiques ; Dana Energy dans l'exploration, le développement des gisements et les services de forage.

Ces entreprises illustrent la présence de groupes privés dans des domaines où interviennent également les structures liées aux Gardiens de la révolution.

Ces différents groupes privés n'ont pas nécessairement pris possession d'une entreprise publique, mais elles ont accumulé des marchés, des usines, des réseaux de distribution, des marques, de la main-d'œuvre et un pouvoir de fixation des prix.

L'État n'est pas seulement le concurrent du secteur privé

Le récit présentant le secteur privé comme une victime, oppose l'État et le capital privé comme deux forces antagonistes. Or l'État peut être simultanément le concurrent, le régulateur, le client et le soutien fondamental de l'accumulation privée.

Les entreprises privées ont bénéficié de dispositifs tels que : l'électricité et le gaz industriels subventionnés ; les matières premières sidérurgiques et pétrochimiques produites dans le pays ; l'interdiction ou la limitation des importations concurrentes ; les taux de change préférentiels ou administrés ; les crédits bancaires et les garanties publiques ; les contrats de sous-traitance et les commandes de l'État ; un vaste marché intérieur dans lequel les sanctions compliquent l'entrée des concurrents étrangers ; des infrastructures, une main-d'œuvre formée et peu rémunérée, dont les coûts de formation ont été supportés en partie par les ressources publiques et par les familles elles-mêmes.

L'expansion de Snowa ne peut être expliquée indépendamment du retrait de Samsung et de LG, ainsi que de l'interdiction des importations d'électroménager sud-coréen. De même, la croissance de Digikala et de Snapp est indissociable de l'absence d'Amazon et d'Uber, des restrictions imposées aux investissements étrangers et de la fermeture relative du marché iranien. Les sanctions ont certes imposé des coûts considérables à ces entreprises, mais elles ont simultanément constitué, pour certaines d'entre elles, une barrière protectrice contre la concurrence internationale.

Dans de nombreux cas, l'État socialise les coûts de base, protège le marché et crée les conditions de l'accumulation privée, tandis que les profits et le contrôle de l'entreprise restent privés.

Cette analyse ne signifie pas que toute entreprise privée prospère. Des milliers de petits ateliers ont fermé sous l'effet du manque de crédit, de l'effondrement du rial (la devise iranienne), des coupures d'électricité, de la contraction du marché et de la hausse du prix des matières premières. Il n'existe pas d'identité automatique d'intérêts entre un atelier employant vingt personnes et une holding comme Golrang ou Crouse.

Mais la disparition de certaines entreprises ne signifie pas l'échec du « capital privé ». La concurrence capitaliste élimine constamment les entreprises les plus petites et concentre le marché entre les mains des unités les plus puissantes. Une partie de ce que les défenseurs du marché qualifient d'« oppression du secteur privé » relève en réalité d'un processus de concentration du capital. Les petites entreprises disparaissent, tandis que leurs parts de marché, leurs équipements et leur main-d'œuvre sont absorbés par de plus grandes.

De même, l'appellation « véritable secteur privé » ne saurait constituer un certificat permanent d'indépendance ou de pureté. Une entreprise qui débute comme une structure modeste et indépendante se rapproche, à mesure qu'elle grandit, des banques, des marchés publics, des organismes de régulation, de la Bourse et du pouvoir politique. Le cas de Crouse montre précisément comment une entreprise privée peut

passer du statut de sous-traitant à celui d'actionnaire, puis devenir l'une des composantes du contrôle d'une grande entreprise.

Le principal perdant : le monde du travail

Le problème fondamental du récit néolibéral est qu'il confond le sort de l'employeur privé avec celui de la société. De la position privilégiée de certaines entreprises publiques ou parapubliques, il déduit qu'une extension de la propriété privée conduirait spontanément à l'efficacité et à la prospérité. Pourtant, la véritable question reste de savoir comment l'accumulation du capital privé s'est opérée, et qui en a supporté le coût.

Des privilèges dont bénéficient certaines entreprises publiques ou parapubliques, le récit néolibéral iranien déduit que l'extension de la propriété privée suffirait à garantir l'efficacité économique et la prospérité collective. Il laisse ainsi dans l'ombre une question essentielle : comment le capital privé s'est-il accumulé, au bénéfice de qui et aux dépens de qui ?

Une part importante de la flexibilité et de la rentabilité des entreprises privées repose sur des salaires inférieurs au coût de reproduction de la force de travail ; des contrats temporaires, y compris pour des emplois permanents ; le recours aux entreprises de fourniture de main-d'œuvre ; le licenciement par le non-renouvellement des contrats ; les heures supplémentaires et le travail en plusieurs équipes ; le travail non déclaré ou déclaré sur la base d'un salaire inférieur au salaire réel ; l'interdiction d'organisations indépendantes et l'absence de droit à la négociation collective ; le transfert sur les travailleurs et travailleuses des chocs provoqués par le taux de change, les sanctions et la baisse des ventes.

Les estimations disponibles situent la part de l'emploi informel en Iran autour de 60 %. Les déclarations des représentant.es et responsables du monde du travail indiquent également une généralisation des contrats temporaires jusqu'à 95%. Dans une telle structure, l'employeur peut transférer au travailleur une partie du risque du marché : il conserve les profits et les parts de marché pendant les périodes de croissance, puis ne renouvelle pas les contrats, retarde le paiement des salaires ou réduit les effectifs en période de crise.

Cette situation existe également dans les entreprises publiques et parapubliques, directement ou à travers le recours massif à la sous-traitance de la main-d'œuvre. Des deux côtés de cette frontière, entre l'étatique/public/paraétatique et le privé, les travailleurs sont confrontés à l'insécurité de l'emploi, aux bas salaires et à l'absence d'organisations indépendantes.

Conclusion

Le mythe d'un « secteur privé victime », forgé par les courants néolibéraux de l'opposition, s'avère faux. L'orientation néolibérale qui domine l'appareil d'État iranien démontre le contraire. Le capital privé y trouve un terrain idéal pour prospérer grâce à la sous-traitance, aux barrières douanières, à l'énergie à bas coût et à l'exploitation d'une main-d'œuvre au rabais.

Le secteur privé n'a peut-être pas obtenu la part souhaitée par ses défenseurs lors des privatisations. Mais rien n'a freiné son développement ni son accumulation continue de capital.

Les profits, la propriété et le pouvoir de décision demeurent strictement entre les mains de la classe dominante. Par contre, le coût de l'énergie, de la protection des marchés, des pertes bancaires, et de la reproduction de la force de travail, sont systématiquement mis à la charge des travailleuses et travailleurs.

De ce point de vue, le principal perdant de la République islamique est le monde du travail. Sous la domination conjointe des capitaux privés, étatiques, publics et paraétatiques, il reste exclu du droit de s'organiser, privé de la sécurité de l'emploi et spolié d'une juste part de la richesse qu'il produit.

Notes :

[1] L'article 44 de la Constitution iranienne définit la répartition de l'économie entre les secteurs public, coopératif et privé. Dans sa formulation initiale, il réservait les grandes industries et les banques au secteur étatique. Une réinterprétation officielle a ensuite ouvert la voie à de vastes privatisations. ↥